

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

EXTRAIT N° 82.24 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 25 JUIN 2024

- En exercice : 89
- Présents : 54
- Votants : 73 (19 procurations)
- Suffrages exprimés : 67 (66 pour, 1 contre et 6 abstentions)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes du Poët (commune du Poët), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU représenté par son suppléant, M. Philippe RENOUF
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alex RIGAT
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - Mme Michèle MAFFREN
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jérôme FRANCOU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Florent MARTIN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX représentée par Mme Véronique ARLAUD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Serge ARLAUD

- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX représenté par son suppléant, M. Bernard COSSU
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD
 - Mme Arlette MAYER représentée par M. Gilles CREMILLIEUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ représenté par son suppléant, M. Thierry GAUDIN
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Nicole PELOUX à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par Mme Christiane TOUCHE à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Bernard CODOUL à qui elle a donné procuration
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par M. Gilles MOSTACHETTI à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nicole PEIX
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert LIEUTIER
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Sisteron : M. Franck PERARD
- Pour la commune de Sisteron : Mme Cécilia LOUVION
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE

- Pour la commune de Sisteron : Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Habitat à caractère multi-sites : convention avec l'EPF PACA et avec les communes

La CCSB et ses communes membres poursuivent l'ambition de développer une offre de logements adaptée à la population du Sisteronais Buëch, tout en tenant compte des caractéristiques territoriales. Dans le cadre du SCoT actuellement en cours d'élaboration, l'orientation principale a pour objectif de consolider le parc d'habitat et de renforcer l'offre résidentielle afin de répondre aux besoins en logements des habitants et de la population active. L'équilibre territorial des projets, leur localisation, ainsi que la diversification de l'offre de logements représentent donc un enjeu prioritaire pour la CCSB dans sa politique en matière d'habitat.

A la demande de plusieurs communes membres et après avis favorable du bureau communautaire, il est proposé de confier une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des biens à l'Etablissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF PACA) pour permettre la réalisation d'opérations d'habitat mixte sur des sites opérationnels à court terme. Les sites concernés devront répondre à des critères définis par l'EPF PACA dans son Programme Pluriannuel d'Interventions 2021-2025.

Ainsi, au travers d'une convention, l'EPF accompagnera les communes de la CCSB dans la réalisation de programmes d'habitat, avec un objectif de création (construction ou réhabilitation) d'environ 50 logements sur la durée de la convention. Ces programmes devront impérativement respecter un objectif de mixité sociale avec 40 % au moins de logements aidés.

La convention fixe la démarche, les moyens d'intervention (de l'identification à la réalisation de l'opération) ainsi que les modalités pratiques. Cette convention permettra à toutes les communes de la CCSB situées en Région PACA de bénéficier de l'intervention de l'EPF. Concernant les modalités juridiques et financières, le montant de la somme allouée par l'EPF à la convention est fixé à 1 million d'euros hors taxes, soit une intervention moyenne de 20.000 € pour répondre à l'objectif de 50 logements créés. Cette somme peut être consacrée au portage foncier et au financement d'études jusqu'au 31 décembre 2030, terme de la convention.

Un portage financier par l'EPF engage la CCSB à réaliser l'opération communale dans les 5 ans, ainsi qu'à supporter les frais de gestion. En cas de non réalisation de l'opération, la CCSB devra procéder au rachat du bien auprès de l'EPF. Ainsi, les communes souhaitant bénéficier de l'intervention de l'EPF devront signer une convention de partenariat avec la CCSB. Par cette convention, les communes concernées se substitueront à la CCSB dans la gestion et le rachat des biens. La convention sera d'une durée de 5 ans, renouvelable par avenant pour permettre la poursuite de l'opération en cas de nécessité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la convention habitat à caractère multi-sites avec l'EPF PACA et autorise le président à la signer ;
- approuve la convention de partenariat entre la CCSB et les communes dans le cadre de la mise en œuvre de la convention habitat à caractère multi-sites ;
- autorise le président à signer la convention de partenariat entre la CCSB et les communes à chaque demande d'intervention de la part d'une commune.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,

Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : **28 JUIN 2024**